

# PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2023 à 18h00

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de juin à 18h00. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme PICHARD Elisabeth, Maire.

**Présents** : Mmes PICHARD, PENON, BALENGHIEN, KOWALIK, LANDAT, ROIRE ; MM. GIROU, SCOUARNEC, BARTON, CROUZET, WINTERSTEIN.

**Absents excusés** : Mme COUTIER (procuration à M. SCOUARNEC), Mme BAYSSIERES (procuration à Mme ROIRE), M. PRIOD (procuration à M. GIROU), M. ROYER (procuration à Mme PICHARD).

**Secrétaire de séance** : Mme LANDAT Nadine

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 18H01.

## **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES (COMMUNE 1 000 habitants et +)**

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 28 juin 2023 à 18h00 ;

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté n° 47-2023-05-04-00001 du 4 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants des conseils municipaux.

CONSIDERANT le procès-verbal des opérations électorales en date du 9 juin 2023 ;

CONSIDERANT que le Préfet de Lot-et-Garonne, par déféré enregistré le 19 juin 2023, demande au tribunal d'annuler les résultats des opérations électorales qui se sont déroulées le 9 juin 2023 à Cancon pour la désignation des délégués des conseil municipaux et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales ;

CONSIDERANT que la liste « Une nouvelle équipe, une autre vision, d'autres choix » ne respecte pas la règle de l'alternance entre candidats de sexe différent posée par l'article L. 289 du Code électoral ;

CONSIDERANT que le Tribunal Administratif de Bordeaux, par décision n° 2303233 du 22 juin 2023 a décidé d'annuler les opérations électorales de la commune qui se sont déroulées le 9 juin 2023 ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral n° 47-2023-06-23-00003, en date du 23 juin 2023, portant convocation du Conseil municipal de la commune de Cancon, le mercredi 28 juin 2023, afin de désigner les délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres présents du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. BARTON Guy, Mme PENON Monique, Mme KOWALIK Flora et M. WINTERSTEIN Jonathan. La présidence du bureau est assurée par ses soins. Mme LANDAT Nadine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

CONSIDERANT que deux listes sont déposées et enregistrées :

→ La liste A « une nouvelle équipe, une autre vision, d'autres choix » est composée par Mme PICHARD Elisabeth (titulaire), M. GIROU Bernard (titulaire), Mme PENON Monique (titulaire), M. SCOUARNEC Didier (suppléant), Mme COUTIER Claire (suppléante), M. WINTERSTEIN Jonathan (suppléant) ;

→ La liste B « continuons ensemble pour Cancon » est composée de Mme ROIRE Carole (titulaire), M. BARTON Guy (titulaire), Mme BAYSSIERES Katia (titulaire) ;

CONSIDERANT que l'objet de la séance est l'élection des délégués (3 délégués et 3 suppléants) en vue des élections Sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

CONSIDERANT qu'après le vote des conseillers, les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

→ Liste A : 12 voix

→ Liste B : 3 voix

Le quotient applicable est :  $15/3 = 5$

1<sup>re</sup> répartition :

La liste A obtient :  $12/5 = 2,4$  soit 2 sièges

La liste B obtient :  $3/5 = 0,6$  soit 0 siège

Ainsi 2 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 3<sup>ème</sup> siège :

Liste A  $12/(2+1) = 4$

Liste B  $3/(0+1) = 3$

La liste A emporte ainsi le 3<sup>ème</sup> siège.

Mme le Maire proclame les résultats définitifs :

→ La liste A obtient 3 sièges ;

→ La Liste B obtient 0 siège.

NOM DE LA LISTE (Dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste A : « une nouvelle équipe, une autre vision, d'autres choix »	12	3	3
Liste B : « continuons ensemble pour Cancon	3	0	0

Mme le Maire énonce la liste des délégués et suppléants élus représentant la commune de Cancon :

Nom et prénom de l' élu(e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l' élu(e)
Mme PICHARD Elisabeth	Liste A " <i>une nouvelle équipe, une autre vision, d'autres choix</i> "	Déléguée
M. GIROU Bernard	Liste A " <i>une nouvelle équipe, une autre vision, d'autres choix</i> "	Délégué
Mme PENON Monique	Liste A " <i>une nouvelle équipe, une autre vision, d'autres choix</i> "	Déléguée
M. SCOUARNEC Didier	Liste A " <i>une nouvelle équipe, une autre vision, d'autres choix</i> "	Suppléant
Mme COUTIER Claire	Liste A " <i>une nouvelle équipe, une autre vision, d'autres choix</i> "	Suppléante
M. WINTERSTEIN Jonathan	Liste A " <i>une nouvelle équipe, une autre vision, d'autres choix</i> "	Suppléant

Clôture de la séance à 18h30

La Secrétaire, Nadine LANDAT

Fait à CANCON, le 30/06/2023

Madame le Maire, Elisabeth PICHARD

